

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-33

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

INCITATION A L'ASSURANCE GRELE

Dans sa séance du 17 novembre 2011, le Conseil Général a reconduit les modalités d'attribution de la subvention accordée aux agriculteurs qui s'assurent contre la grêle pour la campagne 2011.

Lors du Budget Primitif 2012, l'Assemblée Départementale a voté un crédit de 250 000 € pour cette opération.

Conformément au règlement 2011 (Arrêté Départemental n° 2011-2302) joint en fond de dossier, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la répartition de cette enveloppe telle que présentée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657414 – sous-fonction 928 du Budget Départemental.

* Autorisation d'Engagement 2012	250 000,00 €
* Engagé à ce jour	/
* Engagement à la présente Commission	229 612,00 €
* Disponible sur l'exercice 2012	20 388,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition des subventions suivantes accordées au titre de l'assurance grêle 2011 d'un montant global de 229 612 € :

N°	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS CONCERNES	MONTANT
1	61 108 €	ALLIANZ (Branche Grêle LA RURALE) Case courrier 81235 20, place de Seine 92086 – PARIS LA DEFENSE CEDEX	36	5 717 €
2	171 438 €	AVIVA Assurances Service APGR Grêle 13, rue du Moulin Bailly 92271 – BOIS-COLOMBES CEDEX	88	16 553 €
3	74 456 €	AXA France Iard Parc Technologique Europarc 163, avenue du Haut Lévêque 33608 – PESSAC CEDEX	47	7 805 €
4	3 934 €	AXA France Mutuelle Parc Technologique Europarc 163, avenue du Haut Lévêque 33608 – PESSAC CEDEX	3	413 €
5	550 502 €	GAN ASSURANCES Immeuble Michelet 4 à 8, Cours Michelet 92082 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 13	206	45 702 €
6	319 966 €	GENERALI FRANCE ASSURANCES 7, boulevard Haussmann 75456 – PARIS CEDEX 09	120	27 422 €
7	17 613€	GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE 2, avenue de Limoges B.P. 8725 79044 – NIORT CEDEX 9	3	1 691 €
8	740 784 €	GROUPAMA D'OC 21, avenue de la Marne 31020 – AUCH CEDEX 9	390	69 449 €

N°	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS CONCERNES	MONTANT
9	186 379 €	L'ETOILE – Délégation Sud Le Saint-Exupéry 20, avenue Didier Daurat 31400 - TOULOUSE	56	11 664 €
10	303 886 €	LA RURALE Case Postale 81235 20, place de Seine 92086 – PARIS LA DEFENSE CEDEX	125	25 993 €
11	50 803 €	LES MUTUELLES DU MANS 7, avenue Marcel Proust 28932 – CHARTRES CEDEX 9	26	4 784 €
12	118 286 €	PACIFICA 8 – 10, boulevard de Vaugirard 75724 PARIS CEDEX 15	71	12 419 €
2 599 155 €				229 612 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657414, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,